Consultation RTE : Retour d'expérience sur le fonctionnement du mécanisme de capacité

Réponse de TotalEnergie Electricité et Gaz France au chapitre 7

Comme évoqué de longue date, **TotalEnergie Electricité et Gaz France** est favorable à une évolution de la mesure de la disponibilité des capacités, de sorte à tendre vers une mesure plus normative, afin d'éviter que le mécanisme de capacité ne véhicule des incitations que les marchés de l'énergie procurent déjà.

TEEGF soutient donc un système d'observations plus étalées, qui devrait s'accompagner d'une forte augmentation des jours PP2.

TEEGF juge ainsi nécessaire d'introduire des modalités qui stabilisent et lissent la répartition des jours de pointe dans l'année, comme l'a montré l'année 2020 où aucun jour PP2 n'a été tiré au premier semestre, et la quasi-intégralité des jours PP2 sur la 1ère quinzaine de décembre.

Cette situation a été particulièrement défavorable aux exploitants de capacité qui ont pu subir des pannes fortuites sur quelques jours en décembre 2020, tout en étant disponible sur le reste de l'année, et qui se voient donc fortement pénalisés de manière illégitime.

S'agissant du nombre de jours PP2, TEEGF juge donc pertinent de rendre leur nombre fixe et connu à l'avance. Ainsi, si le nombre de jours PP1 peut rester fixer dans l'intervalle actuel (10-15 jours), le nombre de jours PP2 devrait être lui revu significativement à la hausse (à environ 50/75 jours) afin de mieux refléter la disponibilité des capacités tout au long de l'hiver et ainsi éviter une pénalisation illégitime de capacités qui ne seraient pas disponibles sur les jours activés par RTE (non nécessairement les plus tendus en terme de sécurité d'approvisionnement, compte tenu des incertitudes liées aux modalités de tirage des jours de pointe).